

**BIARRITZ****N° 2025-01/22****VILLE DE BIARRITZ**
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance ordinaire du 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), Mme Martine VALS (questions n°1 à 15 et à partir de la question n°20), M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO (questions n°1 à 15 et à partir de la question n°20), M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVÉ (à partir de la question n°6), M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (questions n°1 à 24), M. Xavier DELANNE (questions n°1 à 16 et à partir de la question n°21), (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET (questions n°1 à 14, questions n°17 à 24), M. Eric QUATRE VIEUX (questions n°1 à 20 et à partir de la question n°23), Mme Elena BIDEGAIN (à partir de la question n°14), M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. François HAURET, M. Guillaume BARUCQ (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°10), Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE (questions 6 à 14 et à partir de la question n°16), Mme Corine MARTINEAU (questions n°1 à 14 et à partir de la question n°17), M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (à partir de la question n° 10), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON, (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Adrien BOUDOUSSE (procuration à Mme VALS), Mme Martine VALS (questions n°16 à 19), Mme Maud CASCINO (questions n°16 à 19), Mme Stéphanie GRAVÉ (questions n°1 à 5, procuration à Mme CASCINO), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (questions n°25, 26 procuration à M. KAYSER), M. Xavier DELANNE (questions n°17 à 20), Mme Géraldine VERGET (questions n°15 à 16, questions n°25 et 26, procuration à M QUATRE VIEUX), Mme Valérie SUDAROVICH (procuration à M. Edouard CHAZOUILLERES), M. Eric QUATRE VIEUX (questions n°21 et 22), Mme Elena BIDEGAIN (questions n°1 à 13, procuration à Mme PINATEL), M. Louis BODIN (procuration à Mme AROSTEGUY), M. Guillaume BARUCQ (questions n°8 et 9), M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE (questions n°1 à 5 et question n°15), Mme Corine MARTINEAU (questions n°15 et 16), Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 9, procuration à Mme MARTINEAU).

Ajustements de la politique du stationnement payant en voirie

Monsieur Édouard CHAZOUILLÈRES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'objet de cette délibération modificative est de proposer des ajustements aux conditions de gestion et d'application du dispositif de stationnement payant sur la voirie de Biarritz :

1. des ajustements du périmètre des zones de stationnement ;
2. une modification de la période saisonnière de stationnement payant



1) Ajustement des zones de stationnement - Mise en place au 1^{er} mai 2025

1.1- Modifications de zonage

Rappel :

Ancienne	Depuis le 1 ^{er} avril 2024
Zone Rouge	Zone Rouge
Zone Violette	Zone Orange
Zone Verte	Zone verte
	Zone jaune

Pour rappel, et conformément à la délibération du 6 avril 2021, ces zones différenciées à l'aide de couleurs ne déterminent pas actuellement des tarifs différents (hormis zone jaune) mais des zones accessibles selon les types d'abonnement ou un temps maximum de stationnement autorisé.

Afin de répondre à de nombreuses de riverains sur la cohérence des zonages, **il vous est proposé de modifier le zonage aux rues ci-dessous**, actuellement en zone annuelle (orange) pour les passer en zone rouge :

Rues et Avenues concernées	
Rue JEAN BART	13
Av JARDIN PUBLIC (section comprise entre rue d'Alger et Avenue Foch)	24
Rue CARNOT (section comprise entre rue Gambetta et Avenue Foch)	20

1.2- Extensions nécessaires – création de nouvelles zones stationnement

1.2.1- Extension à la bordure de la zone annuelle actuelle

Le secteur du phare est très fortement utilisé et la zone ne semble pas donner entière satisfaction. Afin de réduire les tensions dans ce quartier, nous soumettons l'extension du périmètre de stationnement dans les rues présentées ci-dessous. Cela permettra notamment de répondre à la demande des riverains en leur facilitant le stationnement en leur ouvrant l'accès à l'abonnement résident :

Rue et Avenues concernée	Nombre de places
Esplanade ELISABETH II	6
de L'IMPERATRICE (section comprise entre rue du Régina et l'Esplanade)	30
Rue HAITZART	10

1.2.2- Transformation de zones gratuites

Toujours pour faciliter le stationnement des résidents, il vous est proposé d'intégrer à la zone Orange à compter du 1^{er} avril 2025 les deux rues suivantes :

Rues concernées	Nombre de place
Rue de FRIAS (section comprise entre Av Ossuna et Av de Verdun)	13
Av MONT LOUIS	9

Afin d'opérer un changement entre les places ouvertes au public et les places dédiées aux véhicules de police municipale, il vous est proposé de modifier le zonage aux rues ci-dessous, actuellement gratuites pour les passer en zone rouge.

Rue concernée	Nombre de places
Rue Joseph PETIT (section comprise entre rues Barthou et Gardague)	4

2) Modification de la période de stationnement saisonnière

La délibération du 8 avril 2024 a arrêté la période saisonnière de stationnement payant, pour la zone littorale sud (zone jaune), du 1^{er} avril au 15 novembre de chaque année, à l'instar de la zone verte.

Après cette première année d'usages, il vous est proposé de réduire, concernant la zone littorale sud, cette période du **1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.**

Ainsi, il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver les dispositions telles que définies ci-dessus et applicables à compter du 1^{er} avril 2025 :

- Modification des zones payantes de stationnement ;
- Ajustement de la période saisonnière de stationnement.

ADOpte AVEC 26 VOIX POUR

5 CONTRE : Lysiann BRAO, Brice MORIN, Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

3 ABSTENTIONS : Guillaume BARUCQ, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 27 janvier 2025

Le Maire



Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le



ID : 064-216401224-20250127-DGS_2025_01_22-DE